

Collot d'Herbois et Isoré à Noyon

Le 1^{er} août 1793, un arrêté de la Convention nomme Jean-Marie Collot d'Herbois et Jacques Isoré comme représentants du peuple dans les départements de l'Oise et de l'Aisne. Au cours de leur séjour dans l'Oise, les conventionnels visiteront Noyon, ville stratégique car proche des frontières envahies par la coalition. Outre la prise de renseignements, leur mandat leur permet de destituer les fonctionnaires suspectés d'incivisme et de les remplacer « pour assurer l'exécution des lois et le maintien des principes républicains ». C'est ainsi que les conventionnels feront arrêter de nombreux suspects, épureront les administrations et réactiveront les sociétés populaires.

Une prise de contact énergique

Été 1793, la République est en danger. Les états coalisés poussent l'offensive sur les frontières du Nord, de l'Est et du Sud-Ouest tandis que les villes de Lyon, Marseille et Bordeaux se soulèvent. A Paris, le Comité de salut public agit fermement tandis que la Convention missionne certains de ses membres pour la représenter. Noyon, de par sa situation, se doit d'être placé sous surveillance. Arrivés à Noyon le 5 août, Collot d'Herbois et Isoré convoquent les membres de l'administration du district de Noyon afin de « conférer sur plusieurs mesures de salut public et sur les intérêts de la patrie ». Après avoir constaté plusieurs menaces, Collot d'Herbois et Isoré préconisent les mesures à prendre : Tout d'abord, communiquer au comité de surveillance et de sûreté nationale de la Convention Nationale les délits d'affichage de principes antirépublicains à Attichy, d'inscription malveillantes sur les murs du citoyen d'Aumont à Guiscard et d'empêchement du recrutement de jeunes garçons par des personnes mal intentionnées.



Jacques Isoré (1758/1839)

Ensuite, de consigner dans la maison d'arrêt de Noyon les prisonniers de guerre et de renforcer les moyens et les devoirs du chef de Légion en charge de la garde nationale. Enfin, d'arrêter le citoyen Coquin, officier municipal suspecté d'accaparement de denrées de première nécessité. Les représentants décident aussi de créer un Comité permanent de surveillance et de sûreté générale, lequel dresserait une liste des suspects en concertation avec le conseil général de la commune. Une liste de 30 noms sera établie le 2 septembre sur laquelle figure d'anciens chanoines, des religieux et plusieurs laïcs des deux sexes. Arrêtés, ils seront détenus à Chantilly.

Une épuration minutieuse

Après avoir observé la situation noyonnaise, Collot d'Herbois et Isoré décident de bousculer la situation. Par arrêté daté de Beauvais le 9 août, une première série de destitutions est décidée : le procureur syndic Margerin, les officiers

municipaux Crémery, Gely et Coquin, le procureur de la commune Devaux, ainsi que les membres des comités de salut public Legrand, Gueulette et Lefèvre sont remplacés respectivement par Hennon-Dubois, Darène père, Parisot, Baroyer, Savouillant, Le Moine, Fripier, Dequenne et Noland. Tandis que D'Aumont, président du district de Noyon, est suspendu de ses fonctions, le commandant Chéron, chef de Légion de la garde nationale, est destitué et remplacé par Guibert fils, administrateur du conseil du département.

Jean-Marie Collot d'Herbois (1749/1796)



Reste que si les suspects sont écartés, la menace extérieure demeure. Le 14 août, Collot d'Herbois et Isoré adressent aux administrateurs du district de Noyon une autorisation pour réaliser les réparations sur les remparts, les portes et les fossés de la ville. Le citoyen Guibert fils, commandant de la garde nationale et chef de Légion du district de Noyon, s'en voit confier l'organisation. Cet acte permet, en outre, de réquisitionner les maréchaux et taillandiers pour fabriquer des piques à partir des « fers convenables provenant des maisons d'émigrés ou de bâtiments nationaux ». Les représentants du peuple veulent un résultat rapide : « Il faut que tout se fasse avec célérité et surveillance, pour éviter les dilapidations nous nous en rapportons à votre prudence et votre patriotisme ». Cependant, deux semaines plus tard, la situation demeure inchangée malgré la tenue du Tribunal criminel du département qui condamnera à mort le 23 août Jean-Baptiste Désobeaux, d'Attichy, pour ses propos royalistes. Il sera guillotiné à Noyon le 31 août suivant.

Un comité de salut public provisoire

Le 27 août, Collot d'Herbois et Isoré se rendent de nouveau à Noyon et y établissent un comité de salut public provisoire, considérant « que les mesures de salut public qu'ils ont jugées nécessaires, ne peuvent avoir une exécution aussi prompte que l'exigent les circonstances ». Ils

nomment alors douze commissaires (Savouillant, Sézille, Prus Père, Parisot, Guibert Père, Sohier, Lesueur, Lemoine, Nolland, Gomart, Crochin et Bonnard) : outre la surveillance des individus et des arrestations, le comité se doit de veiller à la destruction par le feu des titres féodaux et des figures antirépublicaines ainsi que de contrôler les dépôts d'armes créés dans la ville et la gestion des maisons d'arrêt. Malgré la reconnaissance immédiate de ce comité par le district, Collot d'Herbois et Isoré constatent que « les mesures de sûreté générale et de salut public qu'ils avaient prises à Noyon sont restées imparfaites en ce que les autorités constituées n'ont point secondé la marche du comité de salut public et ses opérations et les ont au contraire entravées ». Le 7 septembre, ils décident, par arrêté, de destituer certains membres du district (Vigeasse, Mouret et Marminia), et de les remplacer par d'autres (Gomare, Crochin et Patte). Dans une lettre adressée au district, les représentants du peuple exposent leurs états d'âme : « Nous avons vu avec regret que les traces profondes que devaient laisser dans toutes les âmes, les énergiques expressions du patriotisme prononcées par tous les habitants de Noyon réunis lors de notre départ, avaient à peine laissé une faible émotion dans celle de plusieurs administrateurs et que loin de seconder fortement les mesures de salut public que nous avions prises, ils n'ont cherché qu'à les entraver. Nous avons appris avec douleur que plusieurs de ceux qu'on nous a toujours désignés comme patriotes seraient plutôt laissés entraîner à de petites passions particulières, que par le sentiment fort des grands intérêts de la patrie. Enfin, citoyen, il est véritablement pénible pour nous de voir que les marques d'estime et de confiance que nous avions données à l'administration n'aient eu d'autre effet que de nécessiter des mesures sévères que le salut public nous commande. » Après la déception, vient la menace : « La situation de votre district est tellement importante que nous appellerons la sévérité de la convention nationale elle-même pour ceux qui tromperaient encore nos espérances, les mesures par nous tracées, les vertus populaires dont les habitants sont animés, et les résolutions patriotiques de tous les bons citoyens ».

La veille de son départ du département de l'Oise, Collot d'Herbois est élu à Paris au Comité de salut public en même temps qu'un autre Jacobin : Billaud-Varenne. Il y rejoint Robespierre pour y mener la lutte contre les ennemis extérieurs et intérieurs de la République. Commence le régime de la Terreur déjà expérimenté à Noyon. ■

Jean-Yves Bonnard
Président de la Société historique archéologique
et scientifique de Noyon
<http://www.societe-historique-noyon.fr/>